

Carmen Depasquale

LA COURSE MALTAISE DANS UNE «LITTÉRATURE FRANÇAISE»
DE MALTE DU XVIII^e SIECLE

Les ouvrages en français manuscrits et imprimés relatifs à la vie politique, économique, sociale et culturelle des chevaliers de Malte, conservés à la *National Library of Malta* sont bien nombreux. Leurs auteurs sont souvent des chevaliers français qui, sans prétentions littéraires¹, mais animés par leur sens de devoir envers l'Ordre dont ils étaient membres, ou bien obligés à rédiger des rapports, ont laissé un patrimoine littéraire qui nous permet de mieux évaluer la vie de ces célibataires, «la Fleur de la noblesse»² européenne, «des cadets de famille des meilleures maisons»³, réunis sur un «rocher de vingt lieues de circonférence»⁴. On peut diviser en trois catégories les documents qui seront puisés pour servir d'illustration à la course maltaise: en premier lieu, les relations officielles qu'on présentait au Grand Maître et au Conseil et qui étaient ensuite enregistrés en

Abréviations utilisées: Anp, Archives Nationales (Paris); Bnf, Bibliothèque nationale de France; n.a.f., nouvelles acquisitions françaises; Mae, Ministère des Affaires Etrangères (Paris); Cp, Correspondance politique; Nlm, National Library of Malta; Arch, Archives of the Order of Malta; Libr, Library manuscripts; Misc, Miscellanea.

¹ Les *Mémoires* du bailli de Chambray (Nlm, Libr 262) viennent à l'esprit. L'auteur des *Mémoires* avoue qu'il prit trois ans pour les écrire «faute de pratique au grand art d'écrire, n'étant pas son talent». Mais il voulait les composer «pour rendre compte [...] à sa famille de sa bonne conduite à utiliser le talent que Dieu lui a donné, qui ne lui s'est étendu qu'au commandement de la marine». Sur le bailli de Chambray, voir la note 35.

² Anonyme, [F.-E. de Guignard, comte de Saint-Priest], *Malte par un voyageur français*, Malte, 1791. En tête de ce «guide touristique» de Malte l'auteur place une poésie de neuf vers dont les deux premiers sont: «La Fleur de la Noblesse et les Fils de la Gloire/Dans cette île ont placé le temple de l'Honneur».

³ P. Brydone, *Voyage en Sicile et à Malte, traduit de l'anglais par M. Dèmeunier*, Pissot, Amsterdam, Paris, 1776, t. 1, p. 369.

⁴ C.A. de La Tremblaye, *Sur quelques contrées de l'Europe ou Lettres du chevalier de *** à Madame la comtesse de ****, Londres, 1788, t. 1, p. 132.

Chancellerie; en deuxième lieu, des ouvrages écrits dans le but d'instruire ou de donner des renseignements aux chevaliers ou à leurs parents et, en troisième lieu, les récits des caravanistes⁵ eux-mêmes qui n'étaient pas destinés à une lecture «officielle», ainsi que ceux des voyageurs qui fournissent une image de la course vue de l'extérieur par des visiteurs qui n'avaient aucun lien avec l'Ordre de Malte. C'est cette troisième catégorie qui nous intéresse particulièrement car d'une part, elle souligne des faits connus, de l'autre, elle traite des aspects des campagnes en mer rarement signalés dans les relations officielles⁶ ou qui en sont absents. Ne seront considérés dans cet article que des écrits traitant de la course en Méditerranée au XVIII^e siècle.

1. L'Ordre de Malte et sa marine

L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte trouve ses origines au XI^e siècle, lorsqu'un hôpital fut fondé à Jérusalem dans le but de pourvoir aux besoins des pèlerins chrétiens. En 1113, le pape Pascal II le reconnut en tant qu'ordre religieux et le dota des privilèges ecclésiastiques: indépendant de toute juridiction épiscopale, l'Ordre n'était responsable que devant le Pape, exempt de dîmes, il eut ses propres chapelains, ses églises et ses cimetières. L'Ordre hospitalier devint, bientôt, militaire: il protégea les routes que prenaient les pèlerins, les Lieux Saints, ainsi que les terres et les forteresses, surtout celles qui étaient placées sur la frontière avec le Levant. Acre tomba en 1291. L'Ordre se retira d'abord à Chypre, puis quinze ans après, il s'installa à Rhodes où il administra un Etat souverain, riche propriétaire terrien, très bien organisé, et ce, jusqu'en 1522, lorsque Suleyman le Magnifique l'assiégea, puis s'empara de l'île. N'ayant plus de siège, l'Ordre accepta, en 1530, l'offre de Malte que lui fit l'empereur Charles Quint. Il fut désormais connu sous le nom de l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte, ou plus simplement, l'Ordre de Malte.

⁵ Pour une définition des «caravanes» voir plus loin.

⁶ Les documents d'archives dont ces relations officielles forment une partie importante ont été étudiés par d'éminents historiens. C'est la raison pour laquelle cet article traitera plus amplement les autres sources.

Pour être reçu dans l'une des huit Langues⁷ de l'Ordre, le candidat devait faire ses preuves de noblesse⁸. Une fois reçu, le chevalier, âgé de dix-huit à vingt-cinq ans, venait à Malte pour commencer son noviciat. Ses devoirs étaient essentiellement religieux et hospitaliers; il les accomplissait sous la surveillance du "maître des novices". Le noviciat terminé, le jeune chevalier faisait ses caravanes, c'est-à-dire quatre expéditions en mer de six mois à bord des galères de l'Ordre⁹. Après avoir fait sa profession des vœux, le chevalier avait le choix de faire carrière au sein de l'Ordre ou de rentrer dans son pays servir son prince¹⁰. Le premier choix lui ouvrait un avancement assez rapide. Après quelques années il obtenait une commanderie, il prenait alors le titre de commandeur. Plus tard, il pouvait être élu bailli et c'était l'un de ces derniers qui était élu chef ou Grand Maître et qui gouvernait avec son Conseil.

Le rôle primordial de la marine de l'Ordre était, aux XII^e et XIII^e siècles, celui de transporter hommes, équipement militaire et provisions. Pourtant, la petite flotte de vaisseaux marchands se développa au début du XIV^e siècle en une force marine vigoureuse commandée par d'habiles capitaines. Conservant toujours ses «missions pacifi-

⁷Les huit Langues ou nationalités étaient: Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille et Angleterre. A celle-ci, supprimée par Henri VIII, succéda la Langue anglo-bavaroise créée le 6 juin 1782. En 1710, 40% du total des chevaliers, chapelains conventuels et servants d'armes étaient Français (voir Bnf, n.a.f. 3669, f. 597); en 1774, «plus de la moitié des membres [de l'Ordre de Malte étaient] Français» (Mae, Cp Malte, supplément 4, f. 37v). D'ailleurs, dans le domaine politique, au XVIII^e siècle, la France était l'alliée principale de l'Ordre.

⁸Dans le cas des chevaliers de justice il fallait remonter 200 ans des côtés paternel et maternel, même si les dispenses n'étaient pas rares. Avec l'approbation de la Langue où elle allait être reçue, le Grand Maître jouissait de la prérogative de nommer chevalier de grâce une personne recommandée par un roi ou par le pape, ou tout autre personne qui avait rendu un service à l'Ordre, comme par exemple, le peintre Antoine de Favray. Les chevaliers de grâce jouissaient de beaucoup moins de droits et de privilèges que les chevaliers de justice. Les chapelains conventuels et les servants d'armes étaient aussi des membres de l'Ordre. Les premiers se chargeaient des devoirs spirituels des chevaliers, les servants d'armes servaient sous les chevaliers à la guerre, aux hôpitaux et dans l'administration.

⁹C'est au cours de ces caravanes que se formèrent les officiers de la marine de l'Ordre et de divers Etats européens, tel le célèbre bailli de Suffren, nommé vice-amiral du roi de France en 1784.

¹⁰Voir à ce sujet L. de Boyer d'Argens, *Réflexions politiques sur l'état et les devoirs des chevaliers de Malthe*, Pierre Paupie, La Haye, 1739, Section VI, pp. 95-104, «Des différents emplois que les chevaliers peuvent remplir dans l'Ordre» et Section II, pp. 5-26, «Quels sont les services qui conviennent le mieux aux chevaliers de Malthe».

ques», les galères de l'Ordre jouaient, aux XVI^e et XVII^e siècles, un rôle important dans une action concertée avec d'autres forces chrétiennes contre l'ennemi commun¹¹. En même temps, mais surtout au XVIII^e siècle, la police des mers était devenue sa mission primordiale. La course contre les vaisseaux musulmans ne l'était pas moins. Y prenaient part les vaisseaux de l'Ordre, les vaisseaux du Grand Maître, et ceux des armateurs privés qui étaient autorisés à la pratiquer sous le pavillon de l'Ordre sous certaines conditions¹². Jusqu'à la cession de Malte au général Bonaparte en 1798, la marine de l'Ordre inspira l'admiration des pays alliés et la terreur des corsaires turcs et barbaresques.

La haute estime où les puissances chrétiennes entretenaient la marine de l'Ordre était témoignée par le salut de canon qu'on lui réservait¹³, ainsi que par le fait que son aide était recherchée et estimée précieuse. En outre, selon Claire-Eliane Engel, «Malte est l'école navale des pays maritimes, la France tout d'abord, et ensuite Naples. Une série de grands marins sont chevaliers de Malte [...]. De nombreux chevaliers, une fois leur service de Malte terminé entraient dans la marine royale»¹⁴. L'impératrice Catherine II aussi se tourna vers Malte lorsqu'il s'agissait de la marine

¹¹ On peut citer quelques exemples. En 1535, l'Ordre envoya quatre galères et sa nouvelle carraque, la *Sainte-Anne* – le premier vaisseau de guerre protégé de tôle de cuivre – à Tunis où Charles Quint assiégeait la forteresse de La Golette. Les chevaliers et leurs galères combattirent l'ennemi avec d'autres forces chrétiennes à Lepante en 1571, aux Dardanelles en 1656, à Modon et Navarino en 1686, à Scio [Chio] en 1694, à Oran en 1707-1708 et à Tunis en 1741-1742. Parmi les chevaliers qui se distinguèrent dans la carrière navale, on peut nommer Romegas, Aldobrandini, Carafa, Bigli, Sforza, Spinola, Demandolx, Hocquincourt, Deaulx, Chambray et Suffren. Voir J. Mizzi, *A short outline of the Naval history of the Hospitallers*, «Catalogue of the Records of the Order of St. John of Jerusalem in the Royal Malta Library», vol. XII, Malta University Press, Malta, 1968.

¹² A part le paiement des droits de l'Amirauté (voir la note 23), les armateurs privés devaient promettre de ne s'attaquer qu'aux ennemis de la Foi, sans jamais molester le moindre chrétien.

¹³ Voir Nlm, *Libr* 480, ff. 205, 289. Au service du roi de France sur le vaisseau *La Provence* en 1770, le chevalier de Villages écrit dans son journal: «nous avons salué l'étendard [des galères de Malte] de treize coups de canons». Il en est de même lorsqu'il est à bord de *L'Engageante* (1773) et que le vaisseau français salue un vaisseau de l'Ordre.

¹⁴ C. E. Engel, *L'Ordre de Malte en Méditerranée (1530-1798)*, éditions du Rocher, Monaco, 1957, p. 207. Parmi les «grands marins» l'auteur cite Tourville, Hocquincourt, Grasse, le bailli de Suffren et son frère le chevalier de Suffren de Saint-Tropez.

russe. Sa Majesté impériale exprima ses remerciements et sa reconnaissance envers le Grand Maître Pinto qui avait accédé à sa demande d'entraîner ses futurs officiers de la marine russe sur les galères de l'Ordre¹⁵.

En 1739, le chevalier Luc de Boyer d'Argens¹⁶ publia, «pour l'usage des chevaliers de Malthe», ses *Réflexions politiques sur l'état et les devoirs des chevaliers de Malthe*. Traitant des «principaux devoirs» des chevaliers, l'auteur pose cette question et en donne la réponse: «[...] quels sont ces devoirs? De défendre la Religion¹⁷ contre les Infidèles, de détruire les pirates et les Mahométans¹⁸». Selon cet auteur, la police des mers et les batailles en mer qui s'ensuivaient trouvent leur source dans la vocation religieuse de l'Ordre. Le Grand Maître lui-même n'est pas très loin de cette argumentation lorsqu'il écrit à Abdi Agà, capitaine de la *Padrona dell'armata ottomana*, une lettre

¹⁵ Voir Nlm, Arch 1522, ff. 87-88, lettre du Grand Maître Pinto, datée du 9 juin 1766, à Cesare Maja, agent de l'Ordre à Vienne: «Da quel tanto vi ha significato il Signor Principe di Galierin Ministro di S. M. l'Imperatrice di tutte le Russie, come rilevammo dalla vostra del 14 aprile, abbiamo compreso che la di lui Sovrana rimase assai contenta della nostra prontezza nell'ammettere li Signori ufficiali Moscoviti per navigare su le nostre squadre, trattati al par dei nostri Cavalieri; onde gli ringraziamenti che foste incaricato di passarci in nome della riferita Imperatrice sono stati da noi ricevuti con sommo contento, non avendo altr'ambizione che quella di servire e d'incontrare in tutte le congiunture il gusto dell'Imperiale S.M. Osserviamo inoltre dalla copia del biglietto scrittovi dal Signor Referendario di Stato Barone de Binder che egli vi abbia ricercato copia dell'ultima memoria rispetto al progettato armamento contro li Barbareschi. Di più che il Tribunale della Giurisdizione ha risvegliato la di lui attenzione in vista del Decreto Cesareo ottenuto dopo la morte del Commendatore Conte d'Hatzfeld. Le ragioni da voi esposte sono ben fondate e siamo sicuri che il nostro Ricevitore e Ministro, Cavaliere Conte Hamilton, non lascerà di farle valere con tutta efficacia per far sedare qualunque altra discussione. Il zelo ed attenzione co' quali voi avete servito la nostra Religione ci è sempre presente, nè lasceremo di farvene provare gli effetti in modo che rimarrete contento [...]».

¹⁶ Le chevalier Luc de Boyer d'Argens de la Langue de Provence, né le 12 février 1713, fut reçu dans l'Ordre comme page du Grand Maître le 26 mai 1725. Un autre frère, Alexandre-Jean-Baptiste, fut aussi reçu comme page en 1724. Le frère aîné était le marquis d'Argens (1704-1771), auteur de plusieurs ouvrages et ami de Voltaire «avec qui il était en correspondance intermittente» (F. Moureau, *Dictionnaire des lettres françaises, le XVIII^e siècle*, Paris, 1995, p. 83). Pierre Paupie, éditeur du chevalier, était aussi celui de son frère.

¹⁷ Une autre appellation pour l'Ordre de Malte.

¹⁸ L. de Boyer d'Argens, *Réflexions politiques sur l'état et les devoirs des chevaliers de Malthe* cit., p. 115.

datée du 2 août 1722. Le capitaine turc lui avait demandé de libérer immédiatement tous les esclaves musulmans qui étaient à Malte. Le Grand Maître lui répondit: «Nos vaisseaux ne font pas la chasse aux esclaves, mais croisent la mer pour assurer que les vaisseaux chrétiens puissent naviguer en toute liberté; si nos vaisseaux rencontrent des corsaires qui essaient de les attaquer ou de rendre esclaves les passagers chrétiens, à notre tour, nous prenons ces corsaires-là en esclavage comme butin légal de guerre»¹⁹.

Cependant, le butin de guerre contribue effectivement, surtout au XVIII^e siècle, au bien-être économique de l'île. André Plaisse résume ainsi cet état de fait: «Si les Infidèles sont victorieusement pourchassés au nom de la foi, force est bien d'admettre que la course maltaise faite avec l'assentiment du Grand Maître a de plus en plus un caractère commercial. L'éthique chrétienne a pour revers le profit corsaire»²⁰. Michel Fontenay signale le trafic des esclaves, des grains, des bestiaux, de la laine, des tapis et des produits du Levant comme étant particulièrement lucratif²¹.

En outre, le général des galères et les capitaines des vaisseaux recevaient des instructions très précises de la part du Grand Maître et du Conseil concernant la croisière qu'ils allaient entreprendre. Ces instructions comprenaient toujours la chasse au butin, l'ordre de *far il corso*²² dont Michel Fontenay et Alberto Tenenti donnent cette définition:

Le *corso* à Malte est à la fois une activité publique et privée. Avec ses 4 à 8 galères, réputées les meilleures de la Méditerranée, à quoi s'ajoutent selon les époques 2, 3 et même 4 galions ou vaisseaux. L'Ordre, conformément à son institut, mène contre l'Islam une guerre de course permanente [...]. Aux bâtiments de la Religion [avec instructions au général des galères de] «*corseggiare*» telle ou telle mer musulmane «*per fare qualche buon butino e ricca presa*» [...] se joignent souvent pour ces croisières, ceux que le Grand Maître arme à son compte et pour son profit particulier [...]. Aux bâtiments de l'Ordre et aux «corsaires magistraux» s'ajoutent enfin les

¹⁹ Nlm, *Libr 23*, f. 30 v. Voir aussi Nlm, *Arch 267*, ff. 153-155. La réponse originale est en italien.

²⁰ A. Plaisse, *Le Rouge de Malte*, éditions Ouest-France, Rennes, 1991, quatrième couverture.

²¹ M. Fontenay, *Corsaires de la foi ou rentiers du sol? Les chevaliers de Malte dans le «corso» méditerranéen aux XVII^e siècle*, «Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine», 1988, t. XXXV, pp. 383-384.

²² La langue d'administration de l'Ordre était l'italien.

armateurs privés pratiquant le cours sous pavillon de la Religion ou du Grand Maître²³.

Les mêmes auteurs distinguent le corsaire (en anglais «privateer») du pirate qui est un hors-la-loi. Le corsaire est «reconnu par le droit des gens, il fait partie de la force armée du pays dont il bat pavillon».

En arrivant dans le port de Malte, le capitaine du vaisseau écrivait sa relation qui était ensuite, par ordre du Grand Maître et du vénérable Conseil, enregistré en chancellerie *a futura memoria*.

2. Les caravanes

Tout chevalier de Malte commença sa carrière en tant que «caravaniste». Les caravanes, explique le comte de Saint-Priest²⁴, «étaient des croisières auxquelles tout chevalier de Malte était astreint de

²³ M. Fontenay, A. Tenenti, *Course et piraterie méditerranéennes de la fin du Moyen-Age au début du XIX^e siècle*, «Actes du congrès de la commission internationale d'histoire maritime», 14^e congrès international des sciences historiques, San Francisco, 1975, CNRS, Paris, 1975, pp. 88-90. Voir aussi Nlm, *Libr.* 152, ff. 704-706, *Statuti e ordinazioni delli armamenti fatti per Monsignor de Wignacourt nel 1605*. On accordait aux particuliers des patentes pour faire la course moyennant 10% du produit des prises au titre des droits de l'Amirauté. Cfr. Anonyme, *Almanach de l'Ordre de Malte pour l'année 1769*, Le Breton, Paris, 1769, p. 35. Voir aussi M. Fontenay, *Les missions des galères de Malte: 1530-1798* in M. Vergé-Franceschi (sous la direction de), *Guerre et commerce en Méditerranée IX^e – XX^e siècles*, «Kronos», vol. XII, Veyrier, Paris, 1991, pp. 104-112. M. Fontenay étudie un corpus de 357 missions effectuées par l'escadre ou par une ou deux galères. Il les divise en «missions pacifiques» (61%) et «missions guerrières» (38%). Les missions pacifiques se regroupent ainsi: «des transports de personnalités qu'il convient d'honorer en leur accordant l'escorte des galères de Malte», le transport des fonds de la Religion, c'est-à-dire, des revenus qui reviennent des commanderies en Europe dont une partie est acheminée à Malte, le transport de provisions de Sicile et en cas de disette en Sicile, des galères détournent à Malte des navires chargés de grain. Il s'agit dans ce cas-là de l'invocation de la loi de nécessité. Les «missions guerrières» consistent en missions d'information, la police des mers, les entreprises de mer et de terre en action concertée avec d'autres forces chrétiennes et enfin le *corso a danno d'Infedeli*, c'est-à-dire l'instruction de faire «quelque bon butin et riche prise au détriment de l'infidèle». Michel Fontenay signale qu'au XVIII^e siècle, «les galères parquent pour l'honneur» et les vaisseaux servent surtout à faire la police des mers contre les Barbaresques et pour «le transport de personnes ou de marchandises pour le service de l'Ordre ou de l'économie insulaire».

²⁴ François-Emmanuel de Guignard de Saint-Priest (1735-1821) fut reçu chevalier dans la Langue de Provence le 16 mars 1739. Lorsque son frère aîné mourut sans héritier mâle, il demanda d'être relevé de ses vœux pour épouser Constance de Ludolf, comtesse du Saint-Empire Romain. Il fut officier dans les armées de Louis XV, mini-

prendre part au moins une fois dans sa vie. Elles avaient pour objet, le plus souvent, d'assurer la police des mers en faisant campagne contre les pirates barbaresques [...]»²⁵.

Le comte de Saint-Priest fait un bref récit de ses caravanes qu'il commença «en 1753 sur la galère commandée par [...] le chevalier de Breteuil»²⁶. Ses cinq croisières se passèrent assez tranquillement: lui et ses compagnons étaient fêtés pendant trois jours à Syracuse où ils avaient amené une jeune Italienne qui avait été naufragée à Malte. Ils firent un court séjour en Sardaigne et, malgré leurs efforts, n'arrivèrent pas à faire de prises. «Nous recouvrâmes seulement un petit bâtiment corse; quelques matelots ou corsaires qui l'avaient pris le conduisaient à Tunis»²⁷. La quatrième croisière promettait un engagement naval, mais les éléments naturels se révélaient plus forts que la détermination des Maltais.

Un matin, à la pointe du jour, l'escadre étant sortie pour aller à la découverte, nous aperçûmes cinq chebecs algériens; quoique leurs forces fussent très supérieures aux nôtres, les corsaires, contrariés par le vent, furent saisis d'une terreur panique; ils prirent chasse, nous les gagnions insensiblement, les boulets de nos canons tombaient même entre leurs rames, mais le vent ayant diminué, ils regagnèrent du chemin sur nous. Fatigués d'une poursuite inutile, nous entrâmes dans le port d'Iviça²⁸.

Un autre chevalier qui fait allusion à ses caravanes dans son récit de voyage en forme épistolaire, intitulé *Sur quelques contrées de l'Europe*, est le chevalier de La Tremblaye²⁹. Il est surtout poète. Cadet de famille noble, destiné à l'Ordre de Malte, il savait qu'un jour

stre à Lisbonne (1763), ambassadeur à Constantinople (1768-1785) et en Hollande (1787). Il fut nommé ministre de la Maison du Roi en 1788, mais il quitta Paris en 1790 et s'installa en Suède. Rentré en France, il fut nommé pair en 1815.

²⁵ F.-E. de Guignard de Saint-Priest, *Mémoires, Règnes de Louis XV et de Louis XVI*, Calmann-Lévy, Paris, 1929, p. 10.

²⁶ *Ibid.*, p. 11.

²⁷ *Ibid.*, pp. 12-13.

²⁸ *Ibid.*, p.16.

²⁹ Claude-Amable-Robin de La Tremblaye, chevalier non profès de l'Ordre de Malte, né le 28 mars 1735, fut reçu dans la Langue de France, le 9 janvier 1764. Il publia en 1763 un recueil de poésies intitulé: *Recueil des ouvrages qui ont remporté les prix à l'Académie des Jeux Floraux en 1761, 1762 et 1763*, Vallat-La-Chapelle, Londres, Paris, 1763. Il fut emprisonné à Paris pendant le règne de la Terreur. Il mourut à Paris en 1807.

il devait faire ses caravanes. Il raconte à sa correspondante comment il les imaginait.

Plein de la lecture de Platon et de Thomas Morus, je m'étais forgé des chimères de perfection, dont on ne trouve le modèle ni dans les autres, ni dans soi-même; mon cœur se serrait à la seule pensée de ce qu'on appelle *caravanes*, dont l'objet, comme vous savez, est d'écumer la mer des écumeurs de mer. Tel est donc, me disais-je, le triste arrangement des choses d'ici-bas. Pour servir les hommes en Europe, il faut que je contribue à faire des esclaves en Afrique. Je longeais d'avance les côtes de Barbarie, et je parlais de ces réceptacles affreux, pour me représenter le monde comme un vaste repaire de brigands³⁰.

Cette vision des caravanes que La Tremblaye lui-même désigne comme «ces écarts d'une imagination ardente et romanesque» disparaît lorsqu'il en parle après en avoir fait l'expérience. En effet, il ne les juge même pas dignes d'occuper dans le récit qu'il en fait à sa correspondante que cette phrase qui cache à peine le sarcasme du philosophe qui élabore dans cet ouvrage son idée de la liberté: «Je vous épargne et l'histoire de mes caravanes qui se bornent à beaucoup de fatigue et la description d'une tempête [...] et le tableau de deux mille Mahométans enchaînés sur les galères de Malte, par la raison qu'ils sont circoncis et que nous ne le sommes plus, tandis qu'à leur tour, ils nous enchaînent parce que nous ne sommes plus circoncis et qu'ils le sont encore»³¹. Remarque cynique qu'il faut attribuer à l'esprit de tolérance dont est imbu ce sceptique du Siècle des Lumières et dont il fait preuve au cours de son récit. Pourtant, si les caravanes représentent pour lui l'intolérance religieuse, il est tout de même fier de «ce chef-d'œuvre politique» qu'est Malte où «il faut admirer les effets d'une sage administration».

Le chevalier de Villages³² est l'auteur d'un journal manuscrit conservé à la *National Library of Malta* où il fait le récit journalier de cinq campagnes en mer dont quatre sont faites au service du roi de France. La campagne faite sur le vaisseau de l'Ordre, le *Saint-Zacha-*

³⁰ C.-A. de La Tremblaye, *Sur quelques contrées de l'Europe ou Lettres du chevalier de *** à Madame la comtesse de **** cit., pp. 15-16.

³¹ *Ibid.*, p. 88.

³² Jean-François de Villages (1742-1791) fut reçu dans la Langue de Provence en qualité de page du Grand Maître le jour de son douzième anniversaire. Il passa sa vie à naviguer et mourut chef d'escadre à Port-au-Prince en 1791.

rie, où Villages est premier caravaniste commence le 28 juillet 1765 et se termine le 6 novembre, avec une petite pause à Malte du 27 août au 6 septembre pour embarquer des vivres. La chasse des vaisseaux barbaresques est le sujet de trois entrées du journal. Deux d'entre elles rapportent des prises faites par d'autres vaisseaux. Sous la date du 4 août 1765, le chevalier de Villages écrit: «A 7 heures nous avons parlé au chebec de Saint-Pierre commandé par Mr le Chevalier de Tommasi, il nous a dit que les galères avaient pris une galiote tripoline de 27 hommes, et qu'il y avait beaucoup de malades sur les galères, ce qui avait obligé le Général d'en laisser une à Cagliari pour servir d'hôpital».

Le 27 août, lorsque le *Saint-Zacharie* était à quatre lieues du Cap Saint Dimitri, l'équipage échange une conversation avec l'équipage d'«une galiote du Grand Maître qui nous a dit qu'une autre galiote du Grand Maître avait pris un bâtiment tripolin de la même espèce après un combat très rude»³³.

Cependant, la mer donne aussi lieu aux déceptions et cela n'arrive pas toujours uniquement à cause des éléments naturels comme le manque de vent ou les tempêtes. Le chevalier de Villages parle d'une «fausse manœuvre» lorsque le 1^{er} octobre, le *Saint-Zacharie* chasse un chebec barbaresque qui réussit à échapper aux Maltais.

À trois heures [de l'après-midi] nous avons vu [...] un chebec auquel nous avons donné chasse, il a pris le bord au large, ce qui nous l'a fait croire suspect. À 4 heures, nous avons mis notre pavillon et nous lui avons tiré dessus à toute volée, il n'a pas mis le sien. Nous avons continué à le chasser en le canonnant, nous arrivions de temps en temps pour lui lâcher plusieurs coups à la fois, nous avons vu quelques boulets donner à son bord ce qui n'a pas empêché qu'il ne continuât la route au sud-est. Tant que le vent a été un peu frais nous l'avons approché, mais le vent ayant manqué, il nous a gagné, pas cependant assez pour qu'il osât passer ses latins de l'arrière. À cinq heures et demie [...], nous avons continué à chasser et nous l'avons conservé jusqu'à sept heures que la lune s'est levée, nous croyions le voir encore [...], nous l'avons aperçu à dix heures et ensuite nous l'avons perdu³⁴.

Le récit est suivi de «quelques remarques sur la chasse d'aujourd'hui» où l'auteur conclut «que toutes les fois que l'on gagne un bâtiment, il est inutile, même préjudiciable de lui tirer dessus, ce que l'on ne doit faire que lorsqu'on a perdu toute espérance de le joindre.

³³ Nlm, *Libr* 480, f. 7.

³⁴ *Ibid.*, f. 13.

Dans ce cas, l'on peut en arrivant lui lâcher une bordée qui, pouvant lui couper quelque chose, vous mette dans le cas de le chasser de nouveau». Une telle observation fait penser aux leçons pratiques de navigation auxquels étaient exposés les caravanistes.

3. *Combats navals*

Perdre de vue un vaisseau ennemi – ce que constatent assez souvent les relations – tout en étant bien regrettable, ne représente pas le pire des situations. Si beaucoup de relations témoignent des victoires navales dont quelques-unes sont représentées dans maints tableaux et dans les fresques du palais du Grand Maître à La Valette, d'autres, certainement beaucoup moins nombreuses, évoquent la disparition de tel ou tel vaisseau avec son équipage.

Les *Mémoires* du bailli de Chambray³⁵ débute précisément par l'évocation de deux désastres maritimes. Le premier eut lieu le 26 février 1700 à «deux heures et demie» au Cap Passero en Sicile.

La galère capitane découvrit un vaisseau [...]. Aussitôt l'escadre [sous le général des galères le bailli Jean-Baptiste Spinola âgé de 28 ans] força de voiles et de rames [...]. Le vent étant au sud-ouest frais et grosse mer, en moins d'une heure elle se joignit à portée de fusil, alors le vaisseau qui était marchand fit pavillon tripolin et aussitôt tira de sa mousqueterie sur la capitane son peu de canons [...]. Elle lui répondit de même [...]. En une heure les galères lui gagnèrent le vent et arrivèrent sur lui, la capitane à la tête ayant fait un autre signal pour aborder en l'approchant. Elle eut de blessé de fusil le commandeur Dominique-Marie de Spinola, passager frère du général du même nom, le chevalier de Rochebonne caravaniste, un autre pilote et quarante personnes de l'équipage et chiourme. Sans perdre de temps, la Capitane fut pour l'aborder ayant manqué l'abordage. Elle le toucha si rudement avec son éperon, le vaisseau passa vite de son avant avec ses quatre corps de voile, la galère qui était vieille s'ouvrit de l'avant et coula à fond ne s'étant pu sauver [...]. La surprise des autres galères de la perte

³⁵ Jacques-François de Chambray, né à Evreux en 1687, débarqua à Malte en octobre 1700 et devint page du Grand Maître cinq mois plus tard. Il prononça ses vœux en 1710 et fut nommé lieutenant de vaisseau l'année suivante. Ses exploits navals semèrent la terreur chez les Barbaresques. En 1731, il fut nommé lieutenant général des armes et de la Religion en mer. Entre 1749 et 1755, il fit construire à Gozo la Cité Neuve du Fort Chambray. Il mourut à Malte en 1765 et est enterré dans l'église Saint-Jean.

de leur capitane et le vent et la mer de sud-ouest qui augmentait, le fortuné misérable vaisseau tripolin profita de cette consternation et se sauva forçant de voiles à l'est³⁶.

Le bailli de Chambray signale les «chevaliers et autres noyés au naufrage de la Capitane». Parmi eux se trouvaient le capitaine, le commandeur de Broissia qui ne fut pas noyé mais qui mourut quelques jours après, le revediteur des galères³⁷, le chevalier de Bessoire, le frère du général des galères, le Commandeur de Noittel, tous les trois passagers, dix-sept chevaliers caravanistes, le chapelain conventuel maltais qui accompagnait l'escadre, les deux pilotes et «cinq cent quatre-vingt-deux personnes de l'équipage compris les bonavoilles³⁸ et esclaves». La galère Saint-Paul commandée par le commandeur de Baroncelli Javon réussit à recueillir cent soixante-six survivants, dont le bailli Spinola qui s'était jeté à la mer le dernier, mais qui mourut quelques jours après. A Malte, le 6 mars 1770, le Grand Maître décréta la célébration de deux mille messes pour le repos de l'âme des décédés en conséquence de ce désastre³⁹. L'ironie ou l'absurde jouent leur rôle un mois après: la même galère Saint-Paul, «encore montée par le commandeur Baroncelli Javon ne put pas se lever de cet écueil [où elle fut piégée au sud-ouest de l'île Ustica, près de Palerme] et fut jetée par le coup de vent et grosse mer sur les rochers et la galère se brisa et périt dans la nuit». Furent noyés «le chevalier de Sade Français, patron de la même galère, le chevalier de Soubens et cinquante-six personnes de l'équipage compris bonavoilles et esclaves»⁴⁰.

³⁶ Nlm, *Libr* 262, ff. 1-3. La relation de la perte de la Capitane, faite par le bailli Spinola, le 28 février 1700, *dalla galera San Paolo nel porto di Ciri a Zante*, écrite en italien, révèle l'intense émotion de ce chef d'escadre qui revit ce désastre par le fait qu'il était obligé à en faire la relation: «non avendo che sentimenti di dolore [...] che quasi subito s'aperse la prora, causando il più orrido spettacolo possa mente umana immaginarsi [...], la furia del mare, gli urli e la confusione assordivano l'aria medesima nonché il spirito degli infelici moribondi». Voir Nlm, *Arch* 264, ff. 204 r-206v.

³⁷ Le *reveditore* des galères s'embarquait toutes les fois que partaient les galères. Il était responsable des gages des capitaines et de l'équipage et devait pourvoir à tous les besoins des galères. Il devait empêcher le pillage après un combat et si un esclave mourait on ne pouvait pas le jeter à la mer sans que le revediteur ne l'eût vu; bref, il s'occupait de la gestion des galères. (Voir Nlm, *Libr* 79, ff. 486-488).

³⁸ On appelait *buonavoglie* les débiteurs qui, de leur propre gré, choisirent de solder leurs dettes en ramant dans les galères de l'Ordre pour un temps spécifique.

³⁹ Nlm, *Arch* 264, f. 203v.

⁴⁰ Nlm, *Libr* 262, f. 6.

Les relations qui rapportent des succès sont, évidemment, beaucoup plus nombreuses. Il suffit de citer, à titre d'exemple, la prise du vaisseau algérien la *Ghazzela* par le chevalier Scipion de Raymond Deaulx, le 24 mars 1729, où 178 Turcs furent pris esclaves et 27 chrétiens furent délivrés⁴¹; la prise de la *Patrone de Tripoli*, armée de 60 canons par le futur bailli de Chambray, en mai 1723, où 267 turcs furent pris esclaves et 33 chrétiens furent délivrés⁴²; et enfin, le 17 septembre 1732, la prise de *La Sultane* par le bailli de Chambray, alors lieutenant général des galères. Le butin de *La Sultane* consistait de 126 quintaux de poudre, de voiles de recharge, de deux câbles, de 70 couffes de riz, de biscuit et de 117 Turcs devenus esclaves et de 14 chrétiens qui retrouvèrent la liberté⁴³. Cette dernière victoire fut accueillie par une lettre de félicitations que le pape envoya au Grand Maître le 15 décembre 1732⁴⁴. Si Malte avait alors acquis l'appellation de «boulevard de la chrétienté» ces victoires navales et d'autres encore contribuèrent à renforcer cette renommée. Ainsi, le chevalier de Boyer d'Argens put-il constater: «Les Hollandais, les Anglais, tous les peuples du Nord sont dans le même cas que les Français⁴⁵. Ils doivent regarder les vaisseaux de Malte comme des escadres employées perpétuellement à purger la Méditerranée des corsaires dont elle est si infectée⁴⁶. De surcroît, cette idée avait déjà été exprimée en 1623 par le pape Grégoire XV. Dans son bref adressé au nouveau Grand Maître Antoine de Paule pour le féliciter à l'occasion de son élection, le pape évoqua l'importance de la marine de l'Ordre qui rendait service à toute l'Europe et à l'Italie en particulier, en frappant les pirates de terreur⁴⁷.

⁴¹ Nlm, Arch 268, f. 116r.

⁴² Nlm, Arch 267, ff. 201 v-202v.

⁴³ Nlm, Arch 268, ff. 213 r-216v.

⁴⁴ *Ibid.*, f. 218 r.

⁴⁵ L'auteur vient de montrer «de quelle utilité [l'Ordre] est à toute l'Europe», à l'Italie, Malte «en est le boulevard contre les Infidèles», à l'Espagne, «des escadres de la Religion croisent la plupart du temps sur ses côtes et la garantissent des pirates barbaresques», en plus, «les vaisseaux [...] se joignent à sa flotte ainsi qu'ils ont fait lors de la dernière prise d'Oran», tandis qu'à la France, «il lui est [...] très avantageux pour la sûreté des bâtiments qui vont dans le Levant d'avoir des escadres toujours occupées à croiser et qui ne lui coûtent pas un sou d'entretien.

⁴⁶ L. de Boyer d'Argens, *Réflexions politiques sur l'état et les devoirs des chevaliers de Malthe* cit., pp. 107-108.

⁴⁷ Voir B. Dal Pozzo, *Historia della Sacra Religione Militare di San Giovanni Gerosolimitano detta di Malta*, Verona, 1703-15, vol. 1, p. 712: «Barbarorum formido et Ita-

Du reste, combien de fois les puissances européennes en guerre avec Tunis ou Alger n'ont-elles pas demandé au Grand Maître que les vaisseaux de l'Ordre viennent à leur aide⁴⁸? C'est le voyageur anglais Patrick Brydone qui, le 5 juin 1770, témoigne du départ de l'escadre maltaise qui allait rejoindre les forces françaises à Tunis.

L'escadre est composée de trois galères, dont la plus grande est montée par 900 hommes et chacune des deux autres par 700; de trois galiotes et de plusieurs *scampavias* qu'on appelle ainsi à cause de la vitesse de leur sillage [...]. Le port retentissait de tous côtés du bruit des canons auxquels répondaient les galères et les galiotes qui sortaient du havre [...]. Il y avait dans chaque galère environ trente chevaliers [...]⁴⁹.

C'est encore au Grand Maître que l'Empereur Charles VI demanda «quelques centaines de matelots et [...] un certain nombre d'officiers» pour servir sur le Danube. La réponse du Grand Maître est datée du 11 mars 1739: «Je vous envoie de l'avis unanime du Conseil, trois cents matelots d'élite pour se rendre sur le Danube par Trieste avec quatorze chevaliers pour les commander». Une note accompagnant le texte, datée du 30 mai 1739, fournit cette explication: «Par une lettre particulière nouvellement arrivée de Malte, on apprend que ce secours était tout prêt à partir, accompagné d'un aumônier, d'un médecin et d'un chirurgien. De l'avis du vénérable Conseil, il a été réglé que la Religion donnerait double paye aux matelots, quarante écus par mois à chaque chevalier, avec cent écus pour l'habit uniforme. Le Grand Maître a voulu aussi se charger d'habiller les trois cents matelots à ses dépens [...]. C'est une preuve sensible de la générosité et de l'utilité de l'Ordre de Malte contre les Infidèles [...]⁵⁰.

4. Impressions des voyageurs

Roland de la Platière, qui visite Malte en 1776, est impressionné soit par les galères: «les galères de Malte sont les plus belles de la

liae securitas docere possunt nationes universas quanti fieri debeat in Europa Hierosolymitanae Religionis virtus, cuius triremes turcarum piratarumque temeritatem continenter exterrant».

⁴⁸ Voir la note 11.

⁴⁹ P. Brydone, *Voyage en Sicile et à Malthe* cit., pp. 342-343.

⁵⁰ Nlm, Misc 276, pièce n° 10.

Méditerranée»⁵¹, soit par l'équipage: «les Maltais sont hardis en mer»⁵² et «les Maltais, qui se comparent aux Génois, passent pour les meilleurs marins de la Méditerranée»⁵³. De surcroît, l'arsenal est bien équipé: «Qu'un gros bâtiment souffre dans la Méditerranée il ne peut se réparer, se fournir de gros agrêts, de mâtures, voiles, câbles, etc., dans presque aucun port. A Malte, on trouve de tout, et les meilleurs ouvriers pour préparer et mettre en place»⁵⁴. Un autre voyageur, le comte de Borch, arrive à Malte le 28 décembre 1776. Il trouve l'arsenal impressionnant par le manque d'« ostentation pué- rile » qu'on trouve dans «la plupart des arsenaux de l'Europe». Par contre, l'arsenal de Malte «renferme avec abondance tout ce dont l'Ordre peut avoir besoin pour armer ses vaisseaux et garnir ses remparts. Une administration économe et intelligente veille sur cet objet et l'entretient dans le meilleur ordre et dans un état très respectable»⁵⁵. Ce voyageur signale le danger présenté par une baie qui se trouve entre le Cap Passero et le Cap Massa par où lui et les autres voyageurs devaient passer pour faire la traversée entre la Sicile et Malte. Le danger consiste dans la présence des «bandits turcs qui infectent ces côtes de la Sicile». Cependant, il sait que «les Maltais [...] ne permettent point aux corsaires d'en approcher». En effet, ils rencontrèrent «une frégate maltaise, effroi des écumeurs de ces mers [...]. Aussi [les] mariniers poussèrent-ils des cris de joie en la voyant et redoublèrent de courage et de vigueur»⁵⁶.

Plus loin dans son récit sur Malte, le comte de Borch constate que la position géographique de Malte rend favorable que «l'Ordre protège le commerce dans ces mers». En ce faisant, les chevaliers font preuve de leur courage, «mais il arrive aussi que le courage succombant

⁵¹ J.-M. Roland de la Platière, *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte (1776-1778)*, Amsterdam, 1780, t. III, p. 60.

⁵² *Ibid.*, p. 66.

⁵³ *Ibid.*, p. 41. Plus loin (p. 89), il dit: «Je vous ai déjà dit que les Maltais étaient les meilleurs marins de la Méditerranée; ils sont encore les meilleurs plongeurs que l'on connaisse».

⁵⁴ *Ibid.*, p. 69. La *National Library of Malta* conserve toujours des manuscrits et des imprimés sur la navigation et la technique de la construction des navires, ainsi que des dictionnaires pour l'usage des chevaliers. Parmi ceux-ci se trouve le manuscrit Nlm, *Libr 223*, en deux volumes, intitulé *Nuovo dizionario della marina, italo-francese, francese-italiano*.

⁵⁵ Le comte de Borch, *Lettres sur la Sicile et sur l'île de Malthe*, chez les frères Rey-cends, Turin, 1782, p. 167.

⁵⁶ *Ibid.*, pp. 157-158.

sous le nombre et la force, quelques bâtiments maltais deviennent la proie des premiers, dans ce cas, la Religion ne perd que le bâtiment et les équipages, parce que chaque chevalier est obligé de payer sa rançon⁵⁷. En effet, la possibilité de l'esclavage était si réelle que tout chevalier devait, lors de sa réception dans l'Ordre, verser une somme d'argent au Trésor pour son éventuelle rançon. Pourtant, malgré cette disposition, il n'arrivait pas toujours que les chevaliers tombés en esclavage fussent rançonnés immédiatement. Les chevaliers français Laurent de Vento des Pennes et Boniface de Castellane d'Esparon, un chevalier italien nommé Balbani et un servent d'armes, Mathieu Beaulme furent pris en esclavage lors du siège d'Oran en septembre 1707. Plusieurs lettres furent échangées avec le Grand Maître Perellos, de la part du père du chevalier des Pennes, de la part du consul français à Alger, M. de Clérambault, enfin de la part des deux chevaliers français, mais lorsque le Grand Maître leur répondit enfin, il leur recommanda la résignation à la volonté de Dieu. Lui-même, ajouta-t-il, ne pouvait rien faire pour eux, mais il proposa que peut-être leurs familles trouveraient-elles ce qu'il fallait pour leur rançon. Ils ne furent libérés qu'en 1716, et ce, grâce à l'intervention du Régent, Philippe d'Orléans⁵⁸.

Quelles sont les difficultés quotidiennes d'une quarantaine de jours en mer? La grosse mer, tempêtes, écueils dangereux, combats navals, tous les documents, officiels ou non, en parlent, mais c'est une lettre d'un jeune général des galères⁵⁹ qui sera ensuite bailli et ambassadeur de l'Ordre à Paris qui nous apprend combien peut être dure la vie en mer, même sans tempêtes ni combats.

⁵⁷ *Ibid.*, pp. 227-228.

⁵⁸ Voir aussi C.-E. Engel, *Knights of Malta*, George Allen & Unwin Ltd., London, 1963, pp. 72-79. Sur leur libération voir Nlm, *Arch* 1218, ff. 601-603, *Lettre du bailli de Mesmes, ambassadeur de l'Ordre auprès de Sa Majesté très chrétienne au Grand Maître* datée du 30 juin 1716: «M. le duc d'Orléans, à ma sollicitation, a engagé le général des Mathurins et celui de la Merci de donner une somme de 24 000# [livres] qui est entre les mains desdits pères pour le rachat des chevaliers. Cette grâce est très singulière et n'est due qu'à la part que M. le Régent a bien voulu prendre aux malheurs de nos confrères et à la vivacité avec laquelle je lui ai représenté très souvent leurs peines et leurs souffrances». Pour les lettres des chevaliers à Perellos, voir Nlm, *Arch*. 1229, ff. 157-158, et pour la lettre que Mathieu Beaulme envoie à Perellos après sa libération, voir Nlm, *Arch* 1230, f. 581.

⁵⁹ Louis-Gabriel de Froullay (1694-1766) fut reçu chevalier dans la Langue de France en 1710. Il fut nommé général des galères en 1728 et ambassadeur de l'Ordre à Paris en 1741.

Il y a vingt-quatre jours que nous sommes sans glace, sans fruits, sans herbes, sans légumes; nous avons été quelques jours avec peu d'eau, et assez mauvaise [...]. Nous sommes vingt-cinq sur ma galère, et avec toutes les autres incommodités, notre revediteur⁶⁰ est gravement malade. Il occupe lui seul la chambre d'en bas, et nous couchons tous dans le plan de poupe. Souvenez-vous que nous sommes à la côte d'Afrique et dans la canicule⁶¹.

5. *Projet du chevalier Turgot*

Une manière de montrer son zèle pour l'Ordre était de présenter un projet, un traité ou un mémoire sur une matière assez importante pour le mériter. Le bailli de Blacas, par exemple, écrit en 1761, ses *Réflexions sur la défense maritime de Malte*⁶², le chevalier de Rabastens est l'auteur du *Traité des exercices militaires propres aux troupes de Malte*⁶³ et le chevalier de Saint-Priest présente au Grand Maître un *Mémoire sur l'organisation de la milice*⁶⁴. La course attire, elle aussi des ouvrages, tel le *Projet du chevalier de Turgot pour engager les puissances en guerre avec les Barbaresques*

⁶⁰ Voir la note 37.

⁶¹ H. Bonhomme, *Correspondance inédite du chevalier Daydie, faisant suite aux lettres de Mademoiselle Aïssé*, F. Didot frères, Paris, 1874, pp. 335-336, lettre datée de Lampedouse, le 4 août [1730]. Cette lettre et deux autres que le chevalier de Froullay avait envoyées à son ami intime le chevalier non profès Blaise-Marie Daydie se trouvent dans ce recueil.

⁶² Nlm, *Libr* 140. Le bailli Antoine de Blacas d'Aups (1700-1777) fut reçu dans la Langue de Provence le 19 juillet 1723. Il fit sa carrière à Malte et occupa plusieurs charges dont celles de commandeur des armements et de commissaire des fortifications. Il est enterré dans l'église conventuelle Saint-Jean. La menace d'une attaque turque contre Malte en 1760 était si réelle qu'une citation des chevaliers *ad obsequia religionis* fut décrétée le 19 février 1760.

⁶³ Nlm, *Libr* 112. C'est un très beau manuscrit avec reliure en maroquin, dédié «A Monsieur le bailli le prince Camille de Rohan, inspecteur général des troupes à Malte». Le chevalier Jean-Hyacinthe de Rabastens, né le 30 mai 1734, fut reçu page dans la Langue de Provence en 1746.

⁶⁴ Nlm, *Libr* 388. Le chevalier Charles-Emmanuel de Saint-Priest était le frère du comte de Saint-Priest. Né le 6 avril 1758, il fut reçu dans la Langue de Provence en 1760. Il occupa plusieurs charges au sein de l'Ordre dont celles d'auditeur de comptes de l'Auberge de Provence et de président et commissaire de la congrégation des vaisseaux. Il fut commandeur et adjudant de camp du dernier Grand Maître Ferdinand von Hompesch avec qui il quitta Malte pour Trieste, six jours après la reddition de l'île à Bonaparte.

à donner des subsides à la Religion, suivi d'un *Mémoire relatif au projet ci-devant*⁶⁵.

Turgot commence son *Projet [...]* par constater que les Barbaresques qui ne cessent d'infester la Méditerranée sont «humiliés par les escadres d'Espagne, d'Angleterre et de France, mais jamais abattus sans ressources». Il répertorie les diverses manières par lesquelles les puissances réagissent à cette situation, sans toutefois réussir à l'améliorer. Il propose donc une solution:

Pour réprimer leurs courses, il faut une puissance assez forte pour les combattre avec supériorité et dont les forces puissent être appliquées sans relâche à cet unique objet. L'Ordre de Malte par son institution est destiné à combattre les Infidèles, la nature et la situation de ses établissements lui interdisent l'ambition, et les fortifications de son île jointe au peu d'utilité dont elle serait pour tout autre nation la défendent de l'ambition des autres, il n'a et ne peut avoir d'objet que de protéger le commerce de la Méditerranée contre les rapines des Barbaresques [...]. Les pertes que la Religion a essuyées depuis deux siècles l'ont mise dans la nécessité de se borner à l'entretien de trois vaisseaux et de quatre galères.

Turgot observe que même avec si peu de vaisseaux, l'Ordre a réussi à «tenir les corsaires en bride». Que ne ferait-il «si les puissances intéressées à réprimer les Barbaresques voulaient se réunir dans les mêmes vues du bien général, et faire un traité avec l'Ordre de Malte, par lequel on s'engagerait à lui fournir des subsides assez considérables pour entretenir dans la Méditerranée un nombre de vaisseaux convenu, dont il formerait plusieurs escadres suffisantes pour occuper les principales croisières et pour escorter les vaisseaux

⁶⁵ Nlm, *Libr 262*, ff. 179-190. Ces deux textes, ainsi que les deux autres qui forment la deuxième partie de ce manuscrit, ne sont pas datés, mais ils doivent se situer entre 1750 et 1760 puisque les deux autres textes, traitant des événements précis se datent facilement: l'un de 1756, l'autre de 1760. Le chevalier Etienne-François Turgot (1721-1798) fut reçu en minorité dans la langue de France en 1722. Il était gouverneur général de la Guyane et avait persuadé Louis XV à demander au Grand Maître l'envoi des Maltais pour peupler la Guyane. Mais le Grand Maître donna plusieurs raisons pour expliquer l'impossibilité de consentir à la demande du roi. L'une de ces raisons était que les Maltais étaient attirés par la mer et non pas par l'agriculture. Le chevalier Turgot est le frère d'Anne-Robert-Jacques Turgot, économiste et ministre des finances de Louis XV. Un autre projet du chevalier Turgot concernait la formation d'un jardin botanique.

des puissances contractantes»⁶⁶? demande-t-il. Selon l'auteur du *Projet [...]*, l'Espagne est «sans contredit» le pays le plus intéressé. Dans ce but l'Espagne pourrait verser une partie des fonds de *La Crucciata*. A l'Espagne se réuniraient d'autres puissances intéressées «qu'il serait peut-être aisé de réunir par un traité. L'Ordre de Malte deviendrait le centre et le lieu de leur union et la rendrait plus durable, parce que toutes les forces destinées à l'objet commun seraient employées avec plus de concert, sans disputer sur les opérations et sans jalousie sur le succès». Parmi ces puissances, il cite le pape et les puissances du Nord qui «ont le même intérêt à repousser les pirates d'Afrique». Ces pays paieraient à l'Ordre de Malte les subsides qu'ils paient actuellement aux Barbaresques. On peut compter parmi ces pays la Prusse: «Le roi de Prusse dont la marine naissante⁶⁷ n'est pas encore en état de protéger au loin le commerce de ses sujets aurait le même intérêt».

Le chevalier Turgot conclut ce projet en spécifiant le rôle que jouera cette nouvelle escadre de l'Ordre. «Avec ces différents subsides, l'Ordre pourrait entretenir jusqu'à douze vaisseaux qui, partagés en différentes escadres, croiseraient continuellement, empêcheraient les Algériens de passer le détroit, bloqueraient souvent le port d'Alger, escorteraient les vaisseaux des puissances contractantes depuis une hauteur convenue et seraient en temps de guerre de la plus grande utilité aux Espagnols».

⁶⁶ Cette idée s'était déjà exprimée dans un mémoire intitulé *Projet pour l'extirpation des corsaires de Barbarie* de l'abbé de Saint-Pierre (Charles-Irénée Castel de, 1658-1743), dont le frère avait «commandé plusieurs années avec succès l'escadre de Malte». Une lettre du bailli de Mesmes, ambassadeur de l'Ordre à Paris, datée du 24 mars 1732 annonce au Grand Maître que l'abbé «a donné à tous les ministres étrangers qui les ont envoyés à leur prince» ce mémoire, accompagné d'un *Projet de contribution*. Considérant les pertes en vaisseaux et en hommes, ce projet suggère l'entretien de neuf vaisseaux et de quatre frégates par les souverains d'Europe. Le bailli de Mesmes observe l'avantage d'occuper les chevaliers sans qu'ils soient à la charge de la Religion, mais il donne son avis que «la chose» n'est pas «faisable». Il envoie au Grand Maître une *Réflexion sur ce projet*, des *Observations sur le traité* et quatre *Objections* et leurs *Réponses*. La lettre de l'ambassadeur se termine par cette remarque: «Si les souverains d'Europe étaient une fois unis par la signature des cinq articles fondamentaux de la paix perpétuelle [allusion à l'ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre, *Projet de paix perpétuelle*], ils fourniraient volontiers aux chevaliers de Malte les contributions nécessaires pour faire cesser la piraterie dans toutes les parties du monde» (Nlm, Arch 1221, ff. 304-317. Voir aussi Mae, Cp Malte, 7, ff. 94 r^o-100 v^o et Anp, M 1003, pièce n^o 14). Evidemment, le bailli avait raison et ce projet ne fut pas exécuté. Une vingtaine d'années plus tard, le chevalier Turgot en suggéra un autre.

⁶⁷ Voir la note 50.

Le *Mémoire relatif au projet ci-devant* résume les idées exprimées dans le *Projet* [...] et souligne les raisons principales pour lesquelles il n'y a que l'Ordre de Malte qui puisse remplir cette fonction. Comme le chevalier de Boyer d'Argens, Turgot affirme que la vocation religieuse de l'Ordre s'allie à la politique dans ce but.

[...] le parti le plus sûr et le plus simple serait de trouver une puissance maritime qui fut exempte et incapable d'ambition par le caractère même de sa constitution, qui fut destinée et accoutumée aux travaux de la mer, et qui sans aucun intérêt propre dans le commerce, eut un intérêt général fortifié par des vues religieuses et politiques à réprimer les pirateries des Barbaresques. Ce qui semblerait d'abord n'être qu'un désir se trouve réalisé dans l'Ordre de Malte. Il ne lui manque que des forces suffisantes: toutes les puissances de l'Europe semblent ne pouvoir mieux faire que de les lui assurer.

6. Conclusion

Naviguer en Méditerranée au XVIII^e siècle c'est surtout l'émotion, c'est l'aventure. Pour tout marin, caravaniste, chevalier de Malte, voyageur, la Méditerranée est pleine de pièges, de dangers: écueils, tempêtes, maladies, privations, mort ... et la course. Ce n'est pas par hasard que les statuts obligent les chevaliers à rédiger leur dépropiement⁶⁸ chaque fois qu'ils partent en voyage. Certes, il y en a qui ne reviennent pas: victimes de tempêtes ou d'un coup de canon d'un vaisseau ennemi, fin glorieuse pour la Religion. Pourtant, on peut même s'étonner aujourd'hui que les registres des départs et des arrivées des chevaliers conservés à la *National Library of Malta* révèlent un va-et-vient continu entre Malte et le continent. Il peut même arriver qu'on soit emmené esclave. Toute rencontre avec un autre vaisseau provoque l'émotion: est-ce un vaisseau ami ou ennemi? Le pavillon n'est-il pas faux? De surcroît, la vie à bord a ses délusions lorsqu'on perd de vue un vaisseau qu'on chassait, mais on éprouve l'orgueil de la victoire lorsqu'on revient chargé de butin. Moments passionnants au cours d'une vie à laquelle les chevaliers de l'Ordre de Malte étaient habitués, mais qui prirent fin d'une manière cruellement abrupte avec la cession de l'île à Bonaparte, le 12 juin 1789.

⁶⁸ On appelait dépropiements les testaments des chevaliers. Ils devaient déclarer tout ce qu'ils possédaient et ne pouvaient disposer que du quint. Les livres et les instruments de mathématiques devaient être légués à l'Ordre.